M.et Mme NET Michel

17 Boulevard de Lagny

77600 Bussy Saint Georges

Bussy Saint Georges, le 17/05/2009

Monsieur Jean-Paul BEAUGENDRE

Président de l'Association Syndicale Libre Le Cadran

(ASL Le Cadran)

18, rue Jean-Baptiste Vacher

77600 Bussy Saint Georges

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception OU remise en mains du Président de l'ASL

Objet : Demande du chiffrage des coûts annuels de gestion et d'entretiens des MURS d'ENCEINTE de l'Association Syndicale Libre Le Cadran.

Réf.: - **Votre convocation** à l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre Le Cadran (ASL Le Cadran) du 27/05/2009 à 20H30 au Gymnase Maurice Herzog Bussy Saint-Georges ;

- Article 13.1 des Statuts de l'ASL Le Cadran;
- Cahiers des Charges de l'ASL Le Cadran portant Enumération des équipements communs dont font entièrement parti les MURS d'ENCEINTE page 19 ;
- Ma lettre du 13/10/2007 remise en mains du Président le 13/10/2007 ;
- Ma lettre du 15/05/2009 remise en mains du Président le 15/05/2009.

Monsieur Le Président,

Faisant suite à la convocation de l'Assemblée Générale du 27/05/2009 et mes lettres remises en mains propres au Président citées en référence,

Je demande la communication par écrit à tous les copropriétaires de l'ASL le Cadran, le chiffrage des frais annuels de gestion et d'entretien relatif aux MURS d'ENCEINTE dont actuellement la charge et l'entretien reviennent à l'ASL le Cadran.

Si cette information ne pouvait être délivrée sous huit jours après réception de cette lettre, je demande **le report de la consultation du point 4 de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale** du 27/05/2009 portant sur cette modification du cahier des charges de l'ASL du Cadran, concernant le transfert des murs d'enceinte aux 5 copropriétaires concernés (les 5 maisons attenantes aux MURS d'ENCEINTE).

En effet, en étant un de ces 5 propriétaires concernés, je n'ai **aucune vision complète** de l'impact financier qui m'imputerait si la gestion des charges et l'entretien de ces murs n'était plus sous la responsabilité à l'ASL le Cadran.

S'il s'avère que ces frais annuels financiers de gestion et d'entretien de ces murs sont élevés, je refuse catégoriquement de prendre possession de ces murs. Si toutefois vous décidez de mettre au vote ce point 4 et obtiendrait l'accord majoritaire des copropriétaires, veuillez noter que je demande à la copropriété de l'ASL le Cadran une compensation financière pour le préjudice causé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

NET Michel

N.S.A